



Conseillers élus : 11  
En fonction : 11  
Présents : 09

## COMPTE-RENDU INTEGRAL

### des délibérations du Conseil Municipal

#### SÉANCE DU 08 OCTOBRE 2020

Sous la présidence de M. Richard MULLER, Maire

Membres présents : Mmes et MM DORN Clarisse (1<sup>ère</sup> Adjointe), FREY Hubert (2<sup>ème</sup> Adjoint), BALTZER Jérôme, FRITZINGER Laurent, DOPPLER Yann, VOGLER Frédéric, BACHER Philippe, LUDWIG Aude.

Absent(e)s excusé(e)s : WAGNER Richard, REEB Noémie.

Absent(e)s non excusé(e)s : /

Date de convocation : 02 octobre 2020 – Date d'affichage : 02 octobre 2020  
Ouverture de la séance : 19h30

#### ORDRE DU JOUR

1. **Désignation d'un secrétaire de séance**
2. **Approbation du Procès-verbal du 30 juin 2020**
3. **Terres communales** : constitution de la commission
4. **Scolarité, enfance et jeunesse** : rythmes scolaires - renouvellement de la dérogation pour un retour à 4 jours
5. **Scolarité, enfance et jeunesse** : création d'un Conseil Intercommunal des Enfants
6. **Eau – Assainissement** : rapports annuels 2019
7. **Communauté de communes Hanau-La Petite Pierre** : désignation d'un(e) élu(e) relais sénior
8. **Décisions du Maire**
9. **Divers**

---

## 1. DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

---

M. BALTZER Jérôme est désigné comme secrétaire de séance.

---

## 2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 30 JUIN 2020

---

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 30 juin 2020 est approuvé.

Votants : 09

Pour : 09

Contre : /

---

## 3. TERRES COMMUNALES : CONSTITUTION DE LA COMMISSION

---

Considérant qu'à la suite du renouvellement général du conseil municipal opéré après les élections municipales du 23 mars dernier, il convient de désigner les membres de la Commission Terres Communales pour la durée du mandat ;

**Le Conseil Municipal,**  
**Désigne comme membres :**

**MULLER Richard, Président ; FRITZINGER Laurent Vice-Président ;**  
**DORN Clarisse ; FORTMANN Marc ; WEIL André ; HARTER Jean-Jacques.**

Votants : 09

Pour : 09

Contre : /

---

## 4. SCOLARITÉ, ENFANCE ET JEUNESSE : RYTHMES SCOLAIRES – RENOUVELLEMENT DE LA DÉROGATION POUR UN RETOUR À 4 JOURS

---

La dérogation pour un retour à la semaine de 4 jours avait été accordée sur une période de 3 ans, or celle-ci arrive à échéance, il convient donc de délibérer pour son renouvellement.

**Vu** le décret 2017 - 1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques ;

**Considérant** qu'aucun avis défavorable n'a été remonté depuis la mise en place de la dérogation initiale ;

M. le Maire propose par conséquent de renouveler la demande de dérogation pour le retour à la semaine de 4 jours.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DÉCIDE** de faire parvenir à l'Inspection de l'Éducation Nationale des Vosges du Nord une demande de renouvellement de la dérogation pour un retour à la semaine de 4 jours d'enseignement à compter de la rentrée scolaire 2021.

Votants : 09

Pour : 09

Contre : /

---

## 5. SCOLARITÉ, ENFANCE ET JEUNESSE : CRÉATION D'UN CONSEIL INTERCOMMUNAL DES ENFANTS

---

La démarche de création d'un Conseil Intercommunal des Enfants (CIE) dans le RPI d'Obersoultzbach-Weiterswiller-Weinbourg a été initiée par les conseils municipaux des trois communes concernées et validée par le conseil d'école du RPI. Le CIE doit permettre aux plus jeunes de s'exprimer sur la vie de leurs communes et de proposer leurs idées.

Ce Conseil sera composé de 9 élus enfants au total, issus des trois communes et/ou scolarisés dans l'une des trois écoles du RPI d'Obersoultzbach-

Weiterswiller-Weinbourg. Il est composé d'élèves de CE2, de CM1 et de CM2. Il sera renouvelable tous les ans au début de l'année scolaire. Les élus sortants pourront se représenter. Les maires et/ou les élus en charge des affaires scolaires siègeront au CIE avec les 9 enfants élus.

Les enfants du CP au CM2 scolarisés au sein du RPI seront inscrits de plein droit sur la liste électorale.

Il sera alloué un budget de 1000 € au CIE, financé à parts égales par les trois communes.

**APRÈS DÉLIBÉRATION,  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DÉCIDE :**

Votants : 09
Pour : 09
Contre : /

- ✓ **DE VALIDER** la création d'un Conseil Intercommunal des Enfants (CIE) dans le RPI d'Obersoultzbach-Weiterswiller-Weinbourg sur la base du règlement annexé ;
- ✓ **DE NOMMER** Mme DORN Clarisse, 1<sup>ère</sup> adjointe au maire, en tant que référente du CIE ;
- ✓ **D'OCTROYER** une participation financière au CIE à hauteur de 334 € par année.

---

## **6. EAU – ASSAINISSEMENT : RAPPORTS ANNUELS 2019**

---

Conformément aux dispositions de l'art. 3 du Décret n°95-635 du 6 mai 1995, le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2019 de la commission géographique du périmètre de la Moder sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Il présente les faits marquants relatifs au service public de l'eau potable pour ladite année.

Votants : 09
Pour : 09
Contre : /

Le rapport présenté n'appelle pas d'observation et est adopté à l'unanimité.

Les conseillers ont également été destinataires, en parallèle, du rapport 2019 de la commission locale de la région d'Ingwiller concernant l'assainissement, à titre d'information.

---

## **7. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HANAU-LA PETITE PIERRE : DÉSIGNATION D'UN(E) ÉLU(E) RELAIS SÉNIOR**

---

La Communauté de Commune de Hanau-La Petite Pierre déploie une plateforme d'entraide en ligne. Celle-ci va permettre de lutter contre l'isolement des personnes en perte d'autonomie (liée à l'âge ou au handicap), en mettant en relation des personnes qui ont besoin d'aide avec des personnes qui ont envie d'aider. Ce dispositif permettra également aux associations de trouver des bénévoles.

Dans le cadre du déploiement de cette plateforme, il convient de désigner un(e) élu(e) relais sénior.

**Après délibération,  
LE CONSEIL MUNICIPAL,  
DÉCIDE**

de nommer Mme DORN Clarisse, 1<sup>ère</sup> adjointe au maire, en tant que référente relais sénior.

Votants : 09

Pour : 09

Contre : /

---

## **8. DÉCISIONS DU MAIRE**

---

### **DÉCISIONS DU MAIRE PRESENT EN VERTU DES DÉLÉGATIONS ACCORDÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

M. le Maire fait part des décisions présent dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Municipal et de l'Ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 :

- ⊗ **Décision n°4** relative au renoncement au droit de préemption urbain sur la parcelle cadastrée en section 1 n°20 faisant suite à la déclaration d'intention d'aliéner n°3/2020 émise par maître RASSER Joëlle, notaire à 67340 INGWILLER.
- ⊗ **Décision n°5** relative à l'encaissement d'un chèque de 597,60 € correspondant au décompte final établi par l'assureur Groupama suite à la déclaration de sinistre faite en date du 30 avril dernier concernant la chute de l'aiguille du cadran Nord de l'horloge de l'église
- ⊗ **Décision n°6** relative au renoncement au droit de préemption urbain sur la parcelle cadastrée en section 1 n°75 faisant suite à la déclaration d'intention d'aliéner n°4/2020 émise par maître BECHMANN Thierry, notaire à 67270 HOCHFELDEN.
- ⊗ **Décision n°7** relative au renoncement au droit de préemption urbain sur les parcelles cadastrées en section 1 n°91 et en section 4 n°121 faisant suite à la déclaration d'intention d'aliéner n°5/2020 émise par maître RASSER Joëlle, notaire à 67340 INGWILLER.
- ⊗ **Décision n°8** relative au renoncement au droit de préemption urbain sur la parcelle cadastrée en section 4 n°281 faisant suite à la déclaration d'intention d'aliéner n°3/2020 émise par maître RASSER Joëlle, notaire à 67340 INGWILLER.
- ⊗ **Décision n°9** relative à l'octroi d'une concession dans l'espace cinéraire du cimetière d'Obersoultzbach pour une durée de 30 ans
- ⊗ **Décision n°10** relative au renoncement au droit de préemption urbain sur les parcelles cadastrées en section 4 n°193 et 86 faisant suite à la déclaration d'intention d'aliéner n°2/2020 émise par maître CHAPOUTOT Nicolas, notaire à 67540 OSTWALD.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération n°2 du 11 février 2020 relative aux délégations accordées par l'assemblée à M. le Maire ;

**CONSIDÉRANT** que les décisions mentionnées ci-dessus sont conformes aux délégations et autorisations accordées ;

**PREND** acte de la présentation des décisions municipales présent en vertu des délégations accordées par le Conseil Municipal et de l'Ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020.

---

## 9. DIVERS

---

Le Maire interpelle les conseillers au sujet de divers points impactés directement par l'épidémie de Covid-19 actuellement encore en cours, à savoir :

- Cérémonie du 11 novembre ;
- Fête des aînés.

Après concertation, les conseillers ont jugé plus prudent de sursoir à tout rassemblement de personnes. Collation du 11 novembre et repas de Noël des aînés n'auront donc pas lieu.

Pour ne pas léser les aînés, qui sont déjà bien touchés par cette épidémie, le Conseil Municipal octroie un cadeau de Noël qui sera distribué par les conseillers dans les règles de sécurité sanitaire en cours.

Par ailleurs, faisant suite à la réunion de la commission forêt et de l'agent ONF du mardi 06 octobre dernier, le Maire informe les conseillers que les coupes de bois prévues en parcelles 4 et 8 sont reportées au vu de la crise sanitaire et économique. La traditionnelle vente publique de bois et rémanents n'aura donc pas lieu.

  
Le Maire  
Richard MULLER

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

